



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 8

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest) dépose le rapport annuel prévu par la *Loi sur les enquêtes relatives aux pratiques de commerce* pour la période qui s'est terminée le 22 novembre 2001.
(Document parlementaire n° 65)

M. le *ministre* ASHTON dépose :

le rapport annuel de l'Organisme chargé de la distribution du matériel pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
(Document parlementaire n° 66)

le rapport annuel des Services de gestion foncière pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
(Document parlementaire n° 67)

le rapport annuel de l'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
(Document parlementaire n° 68)

le rapport annuel de l'Organisme de gestion du courrier pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
(Document parlementaire n° 69)

le rapport annuel du ministère des Transports et des Services gouvernementaux pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001.
(Document parlementaire n° 70)

L'Assemblée permet à M. MURRAY, *leader de l'opposition officielle*, de faire une déclaration au sujet de la naissance de Victoria Diane Stefanson, fille de la députée de Tuxedo.

M. le *premier ministre* DOER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet du commentaire 417 de Beaudesne et des propos non parlementaires.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. LAURENDEAU fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
FRIESEN
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 30

CONTRE

CUMMINGS
DACQUAY
DRIEDGER
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
GERRARD
HELWER
LAURENDEAU
LOEWEN
MAGUIRE

MITCHELSON
MURRAY
PENNER (Emerson)
PENNER (Steinbach)
PITURA
PRAZNIK
REIMER
ROCAN
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
TWEED 22

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. RONDEAU, M^{mes} DACQUAY, KORZENIOWSKI et DRIEDGER ainsi que M. NEVAKSHONOFF font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 2(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée interrompt le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône afin que soit lu l'ordre relatif à la deuxième lecture des projets de loi 3, 6 et 7.

M. le *ministre* ASHTON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 3 — *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les poursuites sommaires/The Highway Traffic Amendment and Summary Convictions Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* ASHTON intervient. Sur la motion de M. HELWER, le débat est ajourné.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 6 — *Loi sur les bâtiments fortifiés/The Fortified Buildings Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient. Sur la motion de M. DYCK, le débat est ajourné.

L'Assemblée permet à M^{me} la *ministre* FRIESEN de proposer la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur l'élection des autorités locales/The Local Authorities Election Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* FRIESEN intervient. Sur la motion de M. HELWER, le débat est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. JENNISSEN voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la trente-septième Législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MURRAY voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

a) n'ait pas respecté les promesses qu'il a faites dans le discours du trône du 13 novembre 2001 — il n'a pas mis fin à la médecine de couloir, il n'a pas réglé les problèmes endémiques de recrutement de professionnels de la santé dans la province, il n'a pas réduit les listes d'attente pour les soins de santé, il n'a pas doté le système de justice provincial de ressources suffisantes et n'a pas pu maintenir un nombre minimal de 1 180 agents de police dans la ville de Winnipeg, il n'a pas voulu rendre obligatoires les tests basés sur les normes pour la 6^e année et le secondaire 1 et 4, mais il a toutefois annoncé la publication de rapports annuels portant sur les résultats et les réalisations scolaires des élèves dans toutes les matières et à tous les niveaux, il n'a pas assuré un avenir viable aux fermes familiales de la province, il n'a pas convenablement fait valoir les avantages de la diversification de l'économie rurale, il n'a pu garantir aux agriculteurs manitobains une indemnisation contre les pertes de revenus qui soit décente et il n'a pas élaboré une nouvelle stratégie de développement économique;

b) n'ait pas aidé le système de santé de la province à faire face aux défis qui se présentent;

c) n'ait pas réussi à faire comparaître Hydro-Manitoba devant la Régie des services publics, malgré l'engagement qu'il a pris à l'égard de projets qui risquent de coûter à la province 10 milliards de dollars;

d) n'ait pas dévoilé de stratégies de développement économique à long terme qui prévoient notamment un dégrèvement fiscal appréciable, ce qui a diminué la concurrentialité de la province sur les marchés nationaux et mondiaux;

e) n'ait pas mis en place des mesures efficaces visant, dans un contexte de ralentissement économique comme celui que nous vivons, à maintenir la croissance économique et à stimuler la création d'emplois, ce qui a fait du Manitoba un endroit moins attrayant où vivre, où s'établir, où investir et où élever une famille;

f) n'ait pas appuyé le député de Concordia qui a pris, au printemps dernier, un engagement envers les citoyens du Manitoba : « ...there will be no forced amalgamation (of school divisions). That is not the Manitoba way »;

g) n'ait pas conclu une entente prévoyant la création d'un programme national de sécurité du revenu agricole qui répondrait aux besoins des agriculteurs de la province;

h) n'ait pas, comme l'avait promis le député de Concordia et comme il avait été également promis à l'Assemblée législative le 9 mai 2001, organisé une rencontre entre le premier ministre et une délégation regroupant des représentants des milieux agricole, d'affaires et municipal visant à aider le secteur agricole à faire face aux défis qui se présentent;

i) n'ait pas assumé les conséquences de la piètre gestion de l'expansion des jeux de hasard qui s'est traduite par la création de cinq casinos des Premières nations;

j) ne se soit pas occupé de questions touchant les personnes âgées;

k) ne se soit pas occupé de questions touchant les femmes,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

MM. REIMER, RONDEAU, PENNER (Steinbach), AGLUGUB et CUMMINGS interviennent.
M. NEVAKSHONOFF exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickey